

Publié le : 10/02/2026

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025**  
**Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire.

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François.

**Date de la convocation :** 09 décembre 2025.

Constat de quorum et ouverture de la séance à 19h38.

**Le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025.**

n°	Rapporteur	Thématique	Objet
2025-91	G Bouvier	Matériel communal	Cession d'une tailleuse
2025-92	G Bouvier	Déchets	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Déchets 2024
2025-93	Mme le Maire	RH	Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et fixation du montant de la participation employeur
2025-94	Mme le Maire	RH	Modification du tableau des emplois
2025-95	Mme le Maire	RH	Autorisation de recrutement temporaire et saisonnier
2025-96	JF Giffard	Finances	Débat d'orientations budgétaires 2026
2025-97	JF Giffard	Finances	Ouverture des crédits anticipés 2026
2025-98	N Blanc	Foncier	Délégation du conseil à Mme le Maire - Droit de préemption

**2025-91 – Cession d'une tailleuse**

**Rapporteur : Gérard BOUVIER**

Une ancienne tailleuse, désormais hors d'usage pour les besoins communaux, a été confiée à la plateforme de vente aux enchères en ligne Agorastore qui permet de céder des biens mobiliers de manière transparente, sécurisée et conforme aux obligations des collectivités.

Le matériel a été mis en ligne sur la plateforme pendant 15 jours avec une mise à prix de départ de 6 000 €, montant pour lequel une enchère a été reçue.

Ce montant étant supérieur au plafond de la délégation de Madame le Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers (4 600 €), la validation de la vente par le Conseil Municipal est requise.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise la vente d'une tailleuse pour un montant de 6 000 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à ladite vente.

#### **2025-92 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Déchets 2024**

**Rapporteur : Gérard BOUVIER**

Rennes Métropole assure le service public de prévention et de gestion des déchets auprès de ses 43 communes.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune doit se voir présenter le rapport annuel adopté par l'EPCI, intitulé rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Le Conseil Métropolitain a pris acte le 2 octobre dernier du rapport 2024 qui vous est soumis aujourd'hui.

Il porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service soit :

- La caractérisation technique du service
- La tarification et les recettes du service
- Les indicateurs de performance
- Le financement des investissements
- Les actions de solidarité et de coopération.

Ce rapport, qui est un document public, a pour objectif d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de la prestation.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte du rapport 2024 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets de Rennes Métropole.

#### **2025-93 – Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et fixation du montant de la participation employeur**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Par délibération du 31 mars 2025, vous avez retenu la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG 35.

L'intérêt de la convention de participation est de mutualiser les risques et ainsi garantir l'accès des agents à une protection de qualité à un prix plus compétitif qu'en souscrivant de manière individuelle à des contrats labellisés.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence organisée par le centre de gestion, une convention de participation pour le risque « santé » a été souscrite auprès de MUTAME et PLUS. Cette convention prend effet au 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2031.

Vu l'avis du comité social territorial du 26 novembre 2025,

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- adhère au contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG35 auprès de MUTAME et PLUS pour le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;
- accorde une participation financière d'un montant de 15 € bruts mensuels aux agents adhérant au contrat susmentionné ;
- inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de cette participation ;
- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2025-94 - Modification du tableau des emplois**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Suite à la réussite à l'examen professionnel du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de deux agents, il est proposé de procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois afin de promouvoir ces agents à compter du 1er janvier 2026 :

<b>Création d'emploi</b>		
Catégorie	Grade	Quotité horaire
C	Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	35h00
C	Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	28h00

<b>Suppression d'emploi</b>		
Catégorie	Grade	Quotité horaire
C	Adjoint Administratif	35h00
C	Adjoint Administratif	28h00

Le tableau de synthèse des emplois permanents et le tableau détaillé des emplois sont mis à jour en conséquence et annexés à la présente délibération.

Il est précisé que les emplois créés figurant dans ces tableaux ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par la loi.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 novembre 2025,

Vu la Commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- crée et supprime les emplois sus-visés ;
- approuve le tableau de synthèse des emplois permanents et le tableau détaillé des emplois permanents tels qu'annexés au présent rapport ;
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

#### **2025-95 - Autorisation de recrutement temporaire et saisonnier**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Afin d'assurer la continuité du service public dans les services municipaux, il est proposé, comme chaque année, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires de droit public durant l'année 2026 par des contrats conclus pour faire face temporairement, en cas de besoin :

- Au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel indisponible dans les conditions fixées à l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;
- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L332-23 1 du CGFP ;
- A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L332-23 2 du CGFP.

Pour garantir la qualité du service et répondre aux obligations légales et conventionnelles, le recrutement de certains personnels pourra être soumis à des conditions de diplôme en rapport avec le poste occupé (exemple pour le pôle Enfance Jeunesse : BAFA, CAP petite enfance...).

Le recrutement contractuel pourra s'effectuer sur les grades suivants :

- Filière Administrative : attaché, rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif de 1ère classe,
- Filière Technique : ingénieur en chef, ingénieur, technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe,
- Filière Animation : animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe, adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- Filière Médico-sociale : ATSEM Principal de 2ème classe, ATSEM Principal de 1ère classe,
- Filière Culturelle : assistant de conservation, adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.

Les modalités de rémunération des différents dispositifs seront définies comme suit :

- Les contractuels de droit public seront rémunérés en fonction de l'indice.
- Pour les animateurs, exclusivement recrutés au centre de loisirs sans hébergement CLSH, il sera fait application des bases forfaitaires indiquées par l'URSSAF.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement d'activité temporaire ou saisonnier ou à un besoin de remplacement pour l'année 2026 ;
- inscrit les crédits correspondants au budget principal de la commune pour 2026.

## 2025-96 - Débat d'orientations budgétaires 2026

**Rapporteur : Jean-François GIFFARD**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et il est pris acte de ce débat par une délibération.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

## 2025-97 - Ouverture des crédits anticipés 2026

**Rapporteur : Jean-François GIFFARD**

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 (hors restes à réaliser) et des décisions modificatives s'élèvent au total à 5 204 495 €, non compris le chapitre 16 (remboursement de la dette).

Sur cette base, des dépenses d'investissement pourraient ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 1 301 123,75 €, sur la période précédant l'adoption du budget 2026.

Cependant, au vu des besoins estimés, seul un montant de 106 000 € est proposé, avec la répartition des crédits suivante, par opération comptable avec précision du chapitre budgétaire de rattachement.

N° Opération	Libellé opération	Chapitre	Provisions 2026	N° Opération	Libellé opération	Chapitre	Provisions 2025
11	Centre de loisirs	21	1 500,00 €	66	Salle omnisport	21	5 000,00 €
12	Mairie	21	5 000,00 €	67	Equipements sportifs	21	5 000,00 €
14	Pôle Socio Culturel	21	10 000,00 €	70	Maison de la Hubaudière	21	1 500,00 €
16	Groupe Scolaire	21	5 000,00 €	88	Agora	21	1 500,00 €
17	Eglise	21	5 000,00 €	89	Logements d'urgence 1 2 rue Francis Gapihan	21	1 500,00 €
18	Ateliers municipaux	21	5 000,00 €	90	Maison Corbes	21	1 500,00 €
19	Terrains de foot et vestiaires	21	1 500,00 €	91	Logements d'urgence 2 4 rue Francis Gapihan	21	1 500,00 €
20	Salle des cerisiers	21	1 500,00 €	150	Aménagement agglomération	21	5 000,00 €
33	Ecole maternelle	21	5 000,00 €	180	Cimetière	21	1 500,00 €
44	Ecole Elementaire	21	10 000,00 €	300	Salle des raquettes et DOJO	21	5 000,00 €
51	PPE/Bulle d'éveil	21	1 500,00 €	400	Médiathèque	21	5 000,00 €
55	Restaurant Scolaire	21	21 000,00 €				

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, selon la répartition ci-avant, soit un total de 106 000 €.

**2025-98 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption**

**Rapporteur : Natacha BLANC**

En vertu de la délégation qui a été conférée par le conseil municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature du bien	Surface du terrain en m <sup>2</sup>	Acquéreur	Décision de non-préemption
41 bis rue de la Rivière	AC 378	Bâti	475	Particulier	23/10/2025

Vu la commission du 08 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

**Mme Le Maire :**

*Alors, j'avais quelques informations à vous communiquer.*

*Je voulais rappeler à l'ensemble de nos habitants que nous allons avoir le recensement, on l'a évoqué au Conseil municipal du 1er décembre dernier, mais c'est important en fait que tout le monde ait en tête les dates du prochain recensement : du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.*

*Je compte sur tout le monde pour réserver un bon accueil aux agents recenseurs.*

*Vous pourrez les voir, c'est important que vous puissiez les identifier, il y a une communication qui sera faite tant par Ouest-France que dans nos supports de communication, afin qu'ils soient bien identifiés, que chacun puisse se dire c'est une tête connue et donc je peux ouvrir ma porte.*

*Voilà, je vous remercie, je vous engage à compléter l'enquête rigoureusement.*

*Autrement, j'ai eu un petit mail hier avec en objet une question orale de Madame Cormault.*

*Les questions orales suivent un certain processus. Elles doivent arriver trois jours francs avant la date du conseil municipal, mais bien sûr que je vais apporter une réponse à votre question.*

*Donc vous me demandiez : « le pôle socioculturel est ouvert depuis septembre. Actuellement, les activités récurrentes des associations peuvent s'y dérouler, mais seuls les événements organisés par la mairie et le SYRENOR sont possibles ».*

*Jusque-là, rien de nouveau puisque ça avait été annoncé déjà depuis un certain temps.*

« Avez-vous prévu une évaluation de l'usage des équipements, un recueil de suggestions afin que ces équipements répondent au mieux aux besoins des Chapellois ? »

*Je vous le disais tout à l'heure, le fait qu'il y ait des événements organisés par la mairie et le SYRENOR, ça on l'a annoncé depuis un certain temps. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin, tant nous les élus, l'ensemble de l'équipe municipale, mais surtout nos services municipaux de s'approprier ce nouvel équipement et il y a une phase de rodage et d'appropriation.*

*On le voit bien. Ce week-end, nous avons eu entre autres les festivités de Noël organisées principalement au pôle socioculturel. Je regarde Madame Duval.*

*Ce qui nous a permis aux uns et aux autres qui étaient présents tout le week-end de voir comment ça fonctionnait en fait, quand il y avait un certain nombre de publics, avec des spectacles différents proposés.*

*C'était aussi le premier week-end où, enfin, les associations qui s'étaient portées volontaires pour répondre à la municipalité, pour proposer des animations et du coup alimenter ce beau week-end, ont répondu présentes.*

*On peut du coup s'approprier les lieux, donc ça c'était important aussi pour elles de voir comment ça fonctionnait.*

*Maintenant effectivement on a un bilan à tirer.*

*C'est vrai qu'hier soir, on était un certain nombre présents avec notamment notre régisseur que nous avons recruté, Pierre-Yves, entre autres, également les membres de la commission programmation culturelle. On a échangé avec lui, on a échangé avec les services.*

*Donc oui, bien sûr, on fait un bilan des premiers usages, ce qui nous permet déjà aujourd'hui de savoir qu'on a des ajustements à apporter, tant sur des réglages, on va dire, de lumière, sur la circulation au sein du bâtiment, entre autres, les accès, la porte. Comment fonctionne la porte : ce n'est pas si évident que ça, mais ça, c'était déjà le cas, puisque vous vous doutez bien qu'on est en permanence en lien avec les associations qui l'utilisent déjà pour des activités récurrentes depuis le 1er septembre.*

*Déjà on a un premier bilan. Ce n'est peut-être pas parfait, mais c'est très positif et ça fonctionne, donc c'est ça que je tenais à vous dire ce soir.*

*J'en profite parce que je vais oublier, je tenais absolument à remercier toutes les associations qui ont répondu présentes et à tous leurs bénévoles qui se sont mobilisés tout au long du week-end pour être présents et pour faire de ces trois jours des festivités de Noël une réussite.*

*Merci à vous tous, c'est important, c'est grâce à cette synergie que nous avons entre la municipalité, les associations et les personnes à qui on fait appel, qu'on arrive à proposer à nos habitants de belles choses, et de voir les gens heureux durant ces trois jours, ça fait plaisir.*

*Par ailleurs, vous le savez, on a en cours un travail avec le groupe de travail constitué à cet effet, une réflexion sur une programmation culturelle. On a déjà pas mal travaillé. Il y a un certain nombre de spectacles, de manifestations qui vont pouvoir être proposés à la population.*

*C'est quelque chose qu'on pourra rendre public mi-janvier, pas avant. Pourquoi ? Parce qu'en parallèle, là c'est on va dire les spectacles qui vont être pris en charge par la municipalité, mais vous le savez, c'est un équipement qui a plusieurs utilisateurs.*

*Nous avons aussi sollicité les associations. Certaines ont répondu positivement pour savoir s'ils souhaitaient pouvoir utiliser le pôle pour des activités autres que les activités récurrentes.*

*Un certain nombre d'associations se sont fait connaître avec des dates, pourquoi elles souhaitaient avoir le pôle, donc pour quel type d'activité ou de manifestation.*

*Certaines, c'est pour, on va dire, le fonctionnement de leur asso, c'est-à-dire une soirée, par exemple. D'autres, c'est vraiment pour proposer, en complément de ce que va proposer la municipalité, une programmation.*

*Donc là, on est en train de travailler sur la compilation de toutes ces données pour pouvoir enfin afficher un calendrier avec des dates et que tous les chapellois et chapelloises puissent disposer d'une programmation et connaissent à l'avance qu'est-ce qu'il va y avoir de proposé au pôle.*

*Voilà ce que je pouvais vous apporter, Madame Cormault, comme réponse.*

*Mais en conclusion, je souhaiterais quand même rappeler à tout le monde : le pôle socioculturel est un équipement public, à la charge de la collectivité et dont la gestion restera communale.*

*Je vais terminer mon propos sur ces mots et je pense avoir répondu à votre question, Madame Cormault.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*Merci Madame Le Maire.*

*Est-ce que vous organiserez un travail également avec les associations sur ces retours d'usages pour adapter ? Peut-être qu'il manque des tables ? les écrans sont-ils suffisants ? Enfin je pense à l'écran de la grande salle, le son, la lumière, etc. enfin ce que vous avez cité. Y aura-t-il un travail de réalisé avec les associations pour identifier justement, faire évoluer cet équipement ?*

**Mme Le Maire :**

*En fait je vous ai déjà répondu tout à l'heure. Le bilan se fait après chaque utilisation, on a déjà eu l'occasion d'avoir des retours des associations et de prendre en compte.*

*Vous me parlez de l'écran, mais vous imaginez bien qu'on ne va pas changer un écran. L'écran est tel qu'il est. S'il y a des adaptations à faire, on peut en faire, mais on ne va pas changer d'écran, on est bien d'accord.*

*Celui-ci a déjà coûté un certain prix, donc je ne vois pas trop ce qui ne pourrait pas fonctionner avec l'écran.*

*Sur les réglages, j'ai envie de dire que c'est au fur et à mesure, donc ce que je vous disais tout à l'heure, nous on a déjà listé un certain nombre de choses après le week-end.*

*Je ne sais pas à quoi vous pouvez faire référence en particulier.*

*Les associations, quand elles demandent en fait à bénéficier, à pouvoir se produire dans le pôle, donc là, comme on est en phase de rodage et que c'est le démarrage, eh bien, il y a des rendez-vous d'organisés avec les responsables d'associations pour faire un point avant l'utilisation.*

*Ce qui a été fait avant le week-end, pour tout le week-end, et je dois dire que tout s'est très bien passé et qu'on n'a pas eu de soucis ni technique ni autre, en fait. Ça s'est bien passé. Je pense qu'on met tout en œuvre pour que tout se passe bien, donc je ne saisis pas bien votre question.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*Vous citez l'exemple de l'écran, il semble qu'il soit sous-dimensionné justement pour projeter des films de qualité.*

**Mme Le Maire :**

*Écoutez, on a eu le ciné goûter vendredi après-midi pour nos aînés. On n'a pas eu de remarques sur l'écran.*

*Et puis, j'ai envie de dire, comment peut-on se permettre de dire qu'il est sous-dimensionné ? Qu'est-ce qui peut permettre de dire ça ?*

*Après, je pense que vous avez participé activement puisqu'en fait, nous, on a commandé ce qui était prévu avec le dépôt du permis du PSC, les équipements, nous, on n'a pas choisi, on n'a rien modifié en fait. Je pense que c'est quelque chose que vous avez déjà dû voir, vous, sous votre mandat, Madame Cormault.*

*Donc, là, je ne vois pas de quoi il s'agit.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*Pour l'écran, on n'était quand même pas sur les choix définitifs des équipements.*

*Là, dans l'écran, j'ai eu un retour d'usage sur justement ...*

**Mme Le Maire :**

*Mais de qui ?*

**Elisabeth CORMAULT :**

*... sur justement la qualité. Mais je ne vais pas citer des noms.*

**Mme Le Maire :**

*Je ne vous demande pas forcément des noms mais vous insistez sur cet écran donc autant aller plus loin. Alors là peut-être que vous parlez de la dimension ? Toi Patrick, tu veux parler des lumières ?*

**Patrick GARNY :** *Il y avait un petit défaut d'éclairage. Propos non distincts.*

**Mme Le Maire :**

*Oui, ça a été pris en compte oui. Alors en fait, ça va être rectifié, oui, tout à fait.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*Non, parce que certaines associations ambitionnaient justement de projeter des films et ça semble assez difficile.*

**Mme Le Maire :**

*Pour l'instant ces associations ne se sont pas fait connaître, moi je n'ai pas eu de demande et je ne pense pas que les services non plus ont eu une demande par rapport à l'écran ou sur des futures projections au sein du pôle socioculturel.*

*Je n'ai pas de demande pour l'année 2026 à ce sujet.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*Donc il y aura un travail avec les associations pour recueillir leurs besoins, leurs retours d'usages ou les évolutions.*

**Mme Le Maire :**

*Le travail, il se fait au fur et à mesure qu'ils l'utilisent, donc si les associations sont déjà présentes et qu'ils l'utilisent, oui, en fait, ça se fait au fil de l'eau.*

*Au gré de la disponibilité, soit du matériel, puisqu'il y a peut-être de nouvelles commandes à faire pour compléter. Oui, ça, ça se fait au quotidien, sur des choses concrètes, et pas sur quelque chose d'hypothétique.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*On n'est pas dans l'hypothétique du coup.*

**Mme Le Maire :**

*Moi je n'ai pas de demande concrète pour des projections de films, donc pour moi ça reste à mon niveau hypothétique.*

**Elisabeth CORMAULT :**

*Donc vous encouragez les utilisateurs, les associations, à revenir vers vous pour faire des observations sur le sujet.*

**Mme Le Maire :**

*En fait, elles ont été sollicitées, toutes les associations ont été sollicitées à l'automne, je pense que le courrier il était très clair.*

*Donc si l'asso auquel vous pensez n'a pas répondu, j'ai envie de dire qu'il faut bien qu'on cale des dates.*

*Je vais vous dire, ça va très vite en fait, on va très vite se rendre compte qu'on ne pourra pas satisfaire tout le monde, clairement, parce qu'on a un tissu associatif très développé à La Chapelle des Fougeretz.*

*Donc je rappelle quand même, il y a aussi une question d'équité et aussi de nouvelles règles qui seront mises en place avec un contrat qui sera passé entre la municipalité et l'association qui prendra la salle pour une manifestation. Parce qu'il est important que les règles soient fixées à l'avance pour que tout se passe bien. Il y a aussi une question de responsabilité dans tout ça.*

**Gérard BOUVIER :**

*Oui, s'il y a un dysfonctionnement pendant l'utilisation d'une association qui utilise le PSC, rien ne l'empêche l'association, de nous remonter les problèmes, ça c'est évident. Mais elles le font.*

**Mme Le Maire :**

Pour conclure, Madame Cormault, j'invite les associations qui ne se sont pas fait encore connaître auprès de la municipalité, à se rapprocher de nous s'il y a des activités, des manifestations qu'ils souhaitent organiser. Je dis bien qu'ils souhaitent. Elles seront étudiées, on en discutera. Il faudra aussi prendre en compte le calendrier qui est déjà préétabli, qui se remplit avec les personnes qui ont répondu en temps et en heure.

**Elisabeth CORMAULT :**

D'accord, merci Mme Le Maire.

**Mme Le Maire :**

De rien.

J'ai remercié les associations.

Écoutez, il n'y a pas d'autre point à notre ordre du jour, donc il est épuisé.

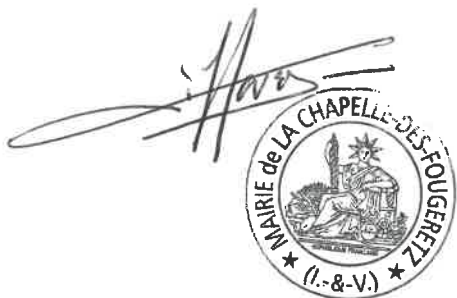
Je lève donc la séance à 20h38.

Je remercie, même si nous avons un petit problème technique, ce soir, en fait, le conseil ne peut pas encore être rediffusé en direct, mais je remercie les personnes qui le regarderont en différé, puisqu'il sera disponible à partir de demain sur le site internet. Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année et nous nous retrouverons au prochain conseil municipal en février pour le vote du budget.

Je vous remercie.

Séance levée à 20H38

Le secrétaire de séance, Jean-François GIFFARD



Madame le Maire, Christèle GASTÉ

